



HAL
open science

Champ(s) de formation Sciences Humaines, Lettres, Langues et Arts

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un champ formations. Champ(s) de formation Sciences Humaines, Lettres, Langues et Arts. 2017, Université de Poitiers. hceres-02026635

HAL Id: hceres-02026635

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026635v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport

Champ de formations Sciences humaines, lettres, langues et arts (SHLLA)

Université de Poitiers

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 07/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Isabelle Tapiero, présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport réalisé en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Présentation du champ

Le champ *Sciences humaines, lettres, langues et arts* (SHLLA) de l'Université de Poitiers correspond à des domaines disciplinaires rattachés administrativement à trois composantes : l'unité de formation et de recherche (UFR) de Lettres et langues, l'UFR de Sciences humaines et arts, et l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE). Il regroupe 12 mentions de licence généraliste (*Arts du spectacle ; Géographie et aménagement ; Histoire ; Histoire de l'art et archéologie ; Langues étrangères appliquées (LEA) ; Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER) ; Lettres ; Musicologie ; Philosophie ; Psychologie ; Sciences du langage et Sociologie*), deux licences professionnelles (*Accompagnement social et Agronomie, conseil et développement agricole, gestion d'exploitation*) ainsi que 12 mentions de master (*Civilisations : histoire, patrimoine et sources ; Cultures et sociétés étrangères ; Éducation et formation ; Espaces, sociétés, environnement ; Information et communication ; Linguistique ; Littératures ; Migrations internationales ; Philosophie ; Psychologie ; Sociologie et Texte/image : littératures, écrans, scènes (textim)*). Le champ SHLLA réunit les formations s'inscrivant dans une approche conceptuelle et pratique des différents aspects des réalités humaines et sociales. Elles ont pour ambition de permettre à leurs étudiant(e)s de comprendre les réalités humaines et sociales, de théoriser et d'agir sur ces réalités. Cela implique donc l'exigence conjointe d'une maîtrise disciplinaire solide et d'un décloisonnement académique qui répond aux impératifs de pluridisciplinarité inhérente au domaine de la recherche dans le champ.

La visée professionnalisante des différentes formations portées par le champ SHLLA est orientée vers les secteurs de l'enseignement et la recherche, de la culture, de l'information et de la communication, vers le sanitaire et social, ainsi que le secteur commercial.

Quatre écoles doctorales (ED) sont impliquées dans le champ SHLLA : Cognition, comportements, langage(s) (CCL - ED 527) ; Lettres, pensée, arts et histoire (LPAH - ED 525) ; Sociétés et organisations (SORG - ED 526) ; et Sciences et ingénierie pour l'information (ED 521). Ces quatre écoles doctorales regroupent 10 équipes d'accueil (EA) : Formes et représentations en linguistique et littérature (FoReLL - EA 3816) ; Métaphysique allemande et philosophie pratique (MAPP - EA 2626) ; Hellénisation et romanisation dans le monde antique (HeRMA - EA 3811) ; Centre de recherche interdisciplinaire en histoire, art et musicologie (CRIHAM - EA 4270) ; Recherches en psychopathologie : nouveaux symptômes et lien social-Clinique de l'acte et psychosexualité (CRPC-CAPS - EA 4050) ; Rural, urbain, acteurs, liens, territoires, environnement, sociétés (RURALITES - EA 2252) ; Groupe de recherche et d'études sociologiques du Centre-Ouest (GRESO - EA 3815) ; Centre de recherche en gestion (CEREGE - EA 1722) ; Mémoires, identités, marginalités dans le monde occidental (MIMMOC - EA 3812) ; Technologies numériques pour l'éducation (TECHNE - EA 6316). Elle regroupe également quatre unités mixtes de recherche (UMR) : Centre d'études supérieures de civilisation médiévale (CESCM - UMR 7302) ; Centre de recherches sur la cognition et l'apprentissage (CeRCA - UMR 7295) ; Migrations internationales, espaces et sociétés (MIGRINTER - UMR 7301) ; Institut des textes et manuscrits modernes-Centre de recherches latino-américaines Archivos (ITEM-CRLA-ARCHIVOS - UMR 8132), qui pour la plupart sont multi-sites, à l'échelle régionale ou transrégionale. Deux structures fédératives de recherche (FED) existent également : Territoires (FED 4229) et Fédération pour l'étude des civilisations contemporaines (FED 4227), ainsi que des liens avec la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société (MSHS) de Poitiers qui constitue une unité de service et de recherche (USR 3565).

Synthèse de l'évaluation des formations du champ

Le champ SHLLA est caractérisé par une certaine homogénéité qui tient en grande partie aux caractéristiques communes qu'entretiennent les 26 formations qui le composent. Ces caractéristiques sont des formations en licence comprenant différents parcours, qui sont bien organisés et qui proposent une spécialisation progressive avec une approche transdisciplinaire permettant des réorientations possibles pour les étudiants. Il existe une forte articulation entre théorie, pratique et outils méthodologiques, une place de la recherche qui se traduit essentiellement par la sensibilisation des

enseignants-chercheurs qui représentent les laboratoires de recherche, pour les licences, mais qui est bien marquée pour les mentions de master.

Plus spécifiquement, les mentions de licence sont globalement cohérentes avec celles des masters (sauf pour la licence *Musicologie* qui n'a pas de master correspondant). Elles se caractérisent par une spécialisation progressive des connaissances, une certaine attractivité au niveau régional, le dynamisme et l'investissement des équipes pédagogiques, et préparent principalement à une poursuite d'études en master (masters disciplinaires de l'établissement ou masters *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF), pour la licence *Lettres*, par exemple).

Certaines mentions peuvent également permettre des réorientations dans des licences professionnelles du champ SHLLA (licence *Psychologie*) ou directement un accès vers le marché de l'emploi dans le domaine de la langue des signes et par les concours d'orthophonie et d'éducateur spécialisé (licence *Sciences du langage*) ou encore sur concours d'entrée pour obtenir le *Diplôme national supérieur professionnel de musicien* (DNSPM), pour la licence *Musicologie*. Elles peuvent également permettre, dans le cas des licences professionnelles, de conduire directement à un métier en lien avec la formation.

Elles respectent par leurs objectifs le cadre référentiel des licences avec une volonté d'ouverture pluridisciplinaire, mais chaque mention possède certaines particularités en première année de licence (L1). La majorité des mentions de licence propose une formation ouverte sans capacité d'accueil restreinte (sauf pour la licence *Arts du spectacle*), plutôt généraliste en L1 (sauf pour la licence *Arts du spectacle* qui est bi-disciplinaire dès la L1), complétée par une discipline en sciences humaines à choix (toutes les licences de l'UFR Sciences humaines et arts) ou par des parcours ciblés (licences *Histoire*, LEA).

En L1, un équilibre est respecté entre des enseignements fondamentaux (disciplinaires), des enseignements méthodologiques ainsi que des enseignements transversaux et disciplinaires (licence *Lettres, Psychologie, Géographie et aménagement*, LEA). Un approfondissement en deuxième année (L2) avec une ouverture à d'autres disciplines permet des réorientations dans une autre discipline proposée par les autres mentions du champ (licence *Psychologie*), ou une orientation vers des parcours (licences *Philosophie, Sociologie, Histoire de l'art et archéologie*) et pour certaines mentions des spécialisations en troisième année (L3) à partir de différents parcours qui conduisent les étudiants à s'orienter vers des métiers visés (licences *Lettres, Sciences du langage*, LLCER). Certaines licences proposent des ateliers pratiques (*Arts du spectacle, Musicologie*).

Les mentions de licence professionnelle proposent une formation, soit en alternance (*Agronomie, conseil et développement agricole, gestion d'exploitation*), soit en concentrant les enseignements sur quelques jours dans la semaine pour que les étudiants puissent se consacrer aux stages, et aux travaux personnels (*Accompagnement social*).

Les mentions de master s'inscrivent assez bien à la suite des licences au sein de l'ensemble des filières, et peuvent conduire dans la majorité des cas au doctorat. On peut cependant regretter que le nombre de spécialités affichées à visée recherche ne se traduise pas par plus d'étudiants poursuivant dans cette voie (*Texte/image, Civilisations : histoire, patrimoine et sources, Information et communication, Espaces, sociétés, environnement, Philosophie, Cultures et sociétés étrangères - allemand, anglais, espagnol, italien, portugais, Littératures, Linguistique*) ou que l'information transmise ne soit pas suffisamment étayée pour que l'on puisse avoir une idée précise de la poursuite d'études en doctorat (master *Éducation et formation*).

On peut cependant noter que plusieurs mentions de master n'ont pas d'équivalent disciplinaire en licence (*Information et communication, Éducation et formation*). On notera également que la seule spécialité de master accueillant des étudiants en musicologie est sélective et n'est pas accessible aux diplômés de la licence *Musicologie* qui n'ont pas de diplômes complémentaires de musicien. Le continuum licence-master n'est donc pas assuré pour ces étudiants.

La spécialisation de la formation en master est progressive et transversale, avec pour chacune des mentions des spécialités qui sont proposées à orientation recherche et professionnelle (à l'exception de la mention *Éducation et formation* qui comporte deux spécialités à visée professionnelle et de la mention *Philosophie* qui ne comprend qu'une spécialité mais organisée en deux parcours). Les enjeux et les compétences sont spécifiques à chaque spécialité, et les métiers visés par les différentes spécialisations sont généralement bien identifiés et en lien avec la formation.

Plus généralement, l'ensemble de ces formations s'inscrit bien dans le champ SHLLA de l'Université de Poitiers, champ relativement large et couvrant des secteurs professionnels multiples et variés.

Les contenus pédagogiques sont en général adaptés aux diplômes concernés et cohérents avec les objectifs des formations. L'organisation des enseignements est également suffisamment lisible pour les étudiants. Si les filières d'excellence sont à encourager (parcours *Lettres-Sciences politiques* de la licence *Lettres*, parcours *Renforcement* de la licence *Musicologie* pour les étudiants inscrits au Centre d'études supérieures musique et danse (CESMD) de Poitou-Charentes, parcours *Langue des signes française* de la licence *Sciences du langage*), il ne faudrait pas qu'elles se fassent au détriment des autres.

Il semble que certaines spécialités de master ne préparent pas suffisamment bien les étudiants en première année (M1) aux différents parcours proposés qu'ils soient à visée recherche ou professionnelle (master *Philosophie* pour le parcours professionnel *Médiations et modèles de développement*). Il est également à noter un différentiel trop important en volume horaire entre des spécialités de master (*Littératures, Cultures et sociétés étrangères - allemand, anglais, espagnol, italien, portugais*), ou entre les compétences à acquérir entre les spécialités (*Civilisations : histoire, patrimoine, et sources*). Il est également à relever l'importance d'identifier de manière claire les spécificités des différentes spécialités (*Psychologie*). On soulignera l'absence de cohésion de la mention de master *Éducation et formation*, où ni tronc commun, ni mutualisation des enseignements entre les deux spécialités ne sont effectués en M1, conduisant à ce que chaque spécialité ait sa propre organisation.

L'insertion du champ SHLLA dans le milieu professionnel est assurée par un maillage partenarial diversifié et solide en lien avec les objectifs de professionnalisation des différentes mentions relevant du champ. Ce maillage est dense notamment dans le champ des arts (licence *Arts du spectacle*, licence *Musicologie*, master *Texte/image*, master *Civilisations : histoire, patrimoine et sources*) avec des partenaires pertinents : le théâtre-auditorium de Poitiers labellisé Scène nationale, la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image située à Angoulême, la Fondation Royaumont, La Bibliothèque Nationale de France à Paris, l'École du Louvre à Paris et des conventions prestigieuses sont signées (CESMD de Poitou-Charentes, conservatoire à rayonnement régional de Poitiers, école européenne supérieure de l'image (ÉESI) d'Angoulême, notamment).

Ce positionnement est principalement lié aux parcours professionnalisants dans le domaine des Sciences humaines et Lettres (secteur socio-économique pour la filière *Psychologie* ; secteur de l'éducation et de la formation pour les masters *Éducation et formation et Information et communication* ; secteur du développement et de la coopération à l'international pour le master *Migrations internationales*).

Ces mêmes rapports aux partenaires non-universitaires extérieurs se retrouvent dans certaines mentions dans la proportion d'intervenants professionnels ou impliqués dans les réunions pédagogiques : forte dans les domaines des Sciences humaines et arts (masters *Espaces, sociétés, environnement, Psychologie, Migrations internationales, Information et communication*), moins marquée en Lettres et langues (licence LEA, licence *Lettres*, master *Linguistique*, master *Philosophie*), faible en master *Cultures et sociétés étrangères - allemand, anglais, espagnol, italien, portugais*, ou variant en fonction des spécialités (master *Littératures*, master *Éducation et formation*, master *Texte/image*). Il est à regretter qu'aucun intervenant extérieur ne soit présent pour la licence *Géographie et aménagement*.

Au delà des professionnels impliqués, les formations reposent sur des enseignants-chercheurs largement investis dans leur fonctionnement et organisation. En général, les dossiers ont proposé une description des équipes pédagogiques peu lisible. La comptabilisation exacte des enseignants par type de statut, le rôle des coordinateurs d'unités d'enseignement, l'information sur le déroulement des réunions pédagogiques et leur fréquence, le lien entre les différentes spécialités, ont été difficiles à identifier. Ce manque d'information ne permet pas toujours d'apprécier l'adéquation des personnels enseignants à la formation. Il apparaît également un manque récurrent d'étudiants et de personnels administratifs dans la constitution des équipes de pilotage. Enfin, certaines équipes montrent des disparités en fonction des spécialités, ce qui peut refléter une incohérence dans l'organisation de la mention (master *Éducation et formation*).

Les effectifs en licence sont stables et pour certaines licences en hausse depuis 2011 (LLCER, LEA, *Histoire, Psychologie, Musicologie, Lettres*), alors que pour d'autres ils sont en baisse, notamment en licence *Géographie et aménagement* et en licence *Philosophie*, mais cela reflète un phénomène général pour ces disciplines. Seule la licence *Arts du spectacle* a mis en place une capacité d'accueil limitée pour intégrer la L1. Le taux de réussite des étudiants en L1 est généralement faible (à l'exception des licences *Géographie et aménagement, Sciences du langage, Philosophie et Lettres*) et parfois, le taux d'abandon des étudiants en L1 est important (licences *Musicologie, LLCER, LEA, Sociologie, Arts du spectacle*). Par contre, il est à noter que les taux de réussite en L2 et L3 sont tout à fait honorables (LLCER, *Histoire, Sciences du langage, Musicologie, Histoire de l'art et archéologie, Arts du spectacle*) ou en progression (*Psychologie*), alors que pour certaines licences, ils diminuent (*Sociologie*).

Concernant les licences professionnelles, les effectifs restent stables et on relève de très bons taux de réussite et d'insertion professionnelle dans un emploi en bonne adéquation avec la formation.

Les effectifs de l'ensemble des formations de master sont plutôt stables pour l'ensemble des mentions, avec une proportion non négligeable d'étudiants extérieurs, principalement pour le M1 (*Linguistique, Philosophie, Littératures*), ce qui montre l'attractivité des formations. Le nombre d'étudiants peut parfois paraître faible, ce qui correspond à l'aspect très sélectif de certaines spécialités (*Civilisations : histoire, patrimoine et sources, Sociologie*). Les taux de réussite sont très corrects (masters *Philosophie, Espaces, sociétés, environnement*) voire bons (masters *Linguistique, Littératures, Civilisations : histoire, patrimoine, sources, Migrations internationales, Information et communication, Éducation et formation*). Ces taux de réussite peuvent également varier entre le M1 et la deuxième année de master (M2) avec une proportion correcte de réussite en M1 mais un taux faible en M2 (master *Littératures*, master *Linguistique*) ou à l'inverse un taux de réussite faible en M1 et un très bon taux de réussite en M2 (pour la mention *Psychologie*).

Les taux d'insertion professionnelle, ne sont pas systématiquement fournis, ce qui ne permet pas de faire un bilan global. Il est à noter que pour certaines mentions, des spécialités sont plus détaillées que d'autres (masters *Littératures, Migrations internationales, Cultures et sociétés*). Dans le cas où ces taux sont fournis, ils sont relativement satisfaisants (un peu moins satisfaisants pour la mention *Texte/image*). Il serait nécessaire que les données disponibles puissent l'être systématiquement à l'échelle des spécialités.

Les formations sont dans l'ensemble adossées à des laboratoires de recherche reconnus et parfois multiples, ce qui permet aux étudiants de bénéficier en cours des résultats des recherches des enseignants-chercheurs, de rédiger des mémoires, de participer à des séminaires, et d'effectuer des travaux en lien avec les thématiques de recherche des laboratoires et ce, parfois dès la licence (à l'exception des licences *Lettres* et LEA où les liens avec la recherche sont très informels, et de la licence *Musicologie* où l'adéquation entre les enseignements et la recherche apparaît comme inexistante). On peut regretter que pour certaines mentions de master, la place de la recherche soit disparate selon les spécialités et qu'elle soit peu mise en avant (master *Cultures et sociétés étrangères*, pour la spécialité *Négociateur trilingue en commerce international - NTCl* ; master *Civilisations : histoire, patrimoine et sources* pour les spécialités *Patrimoines, musée et multimédia* et *Musique : recherche et pratiques d'ensemble* ; master *Linguistique* pour la spécialité *Didactique des langues-Français langue étrangère et seconde - DidaLang-FLES* ; master *Information et communication* pour les spécialités *Écriture et réalisation documentaires - ERD et Web éditorial* ; master *Éducation et formation* pour la spécialité *Intégration des personnes handicapées et en difficulté - IPHD* ; master *Texte/image* pour la spécialité *Arts du spectacle* ; master *Littératures* pour les deux spécialités *Renaissances médiévales : des lettres antiques aux littératures du Moyen-Âge (ReMedia)* et *Littératures et politiques*). On salue l'initiative prise par les enseignants-chercheurs du master *Sociologie* qui proposent aux étudiants des deux parcours de rédiger un article avec des critères de revues scientifiques.

Généralement, les projets et les stages n'occupent pas une place centrale dans les formations de licence et ils sont souvent facultatifs ou fonction des parcours. Le stage en licence est parfois inexistant (licence *Philosophie*), optionnel (licences *Sociologie, Géographie et aménagement, Musicologie, Arts du spectacle, Psychologie*), obligatoire mais uniquement pour certains parcours (parcours *Langues, traduction et médiation interculturelle - LTMI* dans la licence LLCER ; parcours *Archéologie* dans la licence *Histoire de l'art et archéologie* ; parcours *Lettres-Sciences politiques* pour la licence *Lettres*). On peut noter le stage obligatoire en L3 de deux mois pour la licence LEA, un stage et un projet à réaliser en L3 pour la licence *Sciences du Langage*. La professionnalisation est bien développée dans les deux licences professionnelles.

La professionnalisation en master est bien développée, du fait également de la participation des professionnels à la formation. Les métiers visés par les spécialités ou parcours sont clairement affichés et généralement en adéquation avec les formations. Il est à noter cependant que la place de la professionnalisation (ou les stages obligatoires) reste souvent conditionnée aux spécialités et n'est pas déployée de manière suffisamment homogène pour l'ensemble des mentions (*Texte/image, Éducation et formation, Linguistique, Philosophie, Migrations internationales, Cultures et sociétés étrangères*). Certains parcours à visée recherche ne proposent pas de stage obligatoire (*Sociologie, Littératures*). La place des stages en master *Psychologie* est essentielle puisqu'ils conditionnent l'accès au titre de psychologue. On notera également la place importante des stages et des projets dans le master *Information et communication*.

Les formations sont théoriquement ouvertes à l'international (sauf pour les licences professionnelles qui sont centrées sur un recrutement et des emplois fortement ciblés localement). Les accords ERASMUS (*European Action Scheme for the Mobility of University Students*), CREPUQ (Conférence des recteurs et des principaux des universités

du Québec) et autres accords de mobilité internationale sont fréquents, mis à profit dans quelques licences seulement, principalement par de la mobilité entrante et sortante, cependant peu utilisés par les enseignants (licences *Arts du spectacle, Musicologie, masters Cultures et sociétés étrangères, Espaces, sociétés, environnement, Littératures, Sociologie*) ou par les étudiants de master (*Espaces, sociétés, environnement, Civilisations : histoire, patrimoine et sources, Philosophie, Éducation et formation, Migrations internationales, Littératures*). On soulignera l'obligation de mobilité en L1 pour les grands débutants germanistes en licence LEA. On remarquera également une bonne place de l'international pour les parcours de la licence LLCER. En effet, la mention bénéficie d'une double diplomation avec l'Université El Quindo en Colombie pour le parcours *Espagnol* et la mobilité à l'étranger est obligatoire en L2 pour le parcours LTMI. Enfin, la mobilité sortante est obligatoire pour les étudiants du parcours *Lettres-Sciences politiques* de la licence *Lettres*.

On peut saluer les mentions de master qui ont mis en place des co-diplômations avec des établissements étrangers (*Linguistique* : avec l'Université de Varsovie pour les deux spécialités DidaLang-FLES et *Linguistique, langue et corpus* (Lilac), avec l'Université de Tunja et l'Université libre de Colombie pour DidaLang-FLES seulement ; *Texte/image* : avec l'Université de Saint-Louis, Missouri pour la spécialité *Littératures et cultures de l'image* ; *Littératures* : avec l'Université de Varsovie et avec l'Université de Saint-Louis pour la spécialité *Littératures et politique*).

La place accordée aux langues, et à l'anglais en particulier, dans les volumes horaires de certaines licences est faible (*Histoire de l'art et archéologie, Histoire, Arts du spectacle, licences professionnelles Accompagnement social, Agronomie, conseil et développement agricole, gestion d'exploitation*) ainsi que dans certains masters (*Espaces, sociétés, environnement, Civilisations : histoire, patrimoine et sources, Sociologie, Éducation et formation*). On remarquera la licence *Géographie et aménagement* qui rend obligatoire une langue étrangère pendant les trois années de formation. De plus, si pour la licence *Lettres*, l'apprentissage des langues est décrite comme une compétence transversale principale, il serait néanmoins important d'aligner tous les parcours au même régime pour cet apprentissage.

On peut enfin remarquer la spécialité EUROMIME (master européen en ingénierie des médias pour l'éducation) du master *Information et communication*, dont seul le premier semestre se fait à l'Université de Poitiers, les autres semestres se faisant à l'international (Lisbonne, Madrid). On peut également souligner l'ouverture internationale appuyée sur la recherche du master *Migrations internationales*.

Globalement, les licences proposent des dispositifs d'aide à la réussite : mise en place de tutorats étudiants, suivis individualisés, outils méthodologiques, travaux dirigés en petits groupes, *etc.* On peut noter le dispositif de remise à niveau mis en place durant les trois années de formation, par la licence *Sociologie* pour les étudiants en difficulté. Si la plupart des licences ne sélectionnent pas à l'entrée de la formation, comme c'est la règle, certains parcours recrutent sur dossiers (parcours *Lettres-Sciences politiques* de la licence *Lettres*, parcours *Diplôme national supérieur professionnel de musicien* de la licence *Musicologie*, parcours *Langue des signes française* de la licence *Sciences du langage*).

Les licences professionnelles ont un recrutement ciblé et sélectif et les petits effectifs légitiment l'absence de dispositif particulier d'aide puisque le suivi reste individualisé.

Des réorientations sont possibles entre les différents parcours des mentions de licence pour les parcours non sélectifs, ou entre les mentions, mais les passerelles restent limitées et semblent surtout être peu utilisées par les étudiants. Peu de données sont fournies sur ce point.

Concernant les mentions de master, l'entrée est de droit en M1 pour tout titulaire d'une licence de la discipline dans l'établissement ou sur dossier pour les détenteurs d'une autre licence. On notera cependant quelques mentions avec un accès sélectif : *Texte/image, Éducation et formation* pour la spécialité *Intégration des personnes handicapées et en difficulté, Information et communication* et *Civilisations : histoire, patrimoine et sources*. Cette dernière mention, bien que le recrutement soit théoriquement ouvert, privilégie certains parcours d'étudiants de licence. Pour l'ensemble des mentions de master, l'entrée en M2 est sélective (sur dossier avec un entretien). Les dispositifs d'aide à la réussite ne sont généralement pas proposés pour les étudiants de master. On peut cependant noter que la mention de master *Sociologie* propose un dispositif de remise à niveau pour les étudiants de M1, le master *Migrations internationales* propose un dispositif de remise à niveau en méthodologie. Des dispositifs d'aide à la réussite développés et complémentaires sont également proposés en master *Cultures et sociétés étrangères*.

Certaines mentions ne proposent pas de passerelle (master *Texte/image, master Psychologie, master Éducation et formation, Civilisations : histoire, patrimoine et sources*). Par contre, quand elles sont possibles, elle sont essentiellement tournées au sein des mentions, entre les spécialités proposées.

L'enseignement est majoritairement assuré en présentiel avec possibilité de contrats d'aménagements d'études (CAE), de validation des acquis de l'expérience (VAE) et de validation des acquis professionnels (VAP). Les aménagements pour des étudiants en situation spécifique (handicapé, salarié, chargé de famille, sportif de haut niveau) ne sont pas toujours mentionnés dans les dossiers. La place accordée au numérique est souvent minimaliste. Bien que mentionné dans l'intégralité des dossiers, le Centre de ressources d'ingénierie et d'initiatives pédagogiques (CRIIP) semble être assez peu utilisé par les différentes équipes pédagogiques. Certaines formations font toutefois un travail de réflexion et une sensibilisation aux pratiques pédagogiques innovantes (licence *Sciences du langage*). Il faut également souligner la multiplicité de modalités pédagogiques des mentions de master *Information et communication* et *Éducation et formation*.

Pour les mentions de licence, les enseignants-chercheurs utilisent l'espace numérique de travail (ENT) de l'Université de Poitiers (UPdago) ainsi que des sites comme CILIC (agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique) qui permettent aux étudiants et aux enseignants de se familiariser avec l'utilisation des outils numériques mis à disposition par l'Université de Poitiers. La licence *Histoire de l'art et archéologie* donne une place omniprésente au numérique sur les trois années de formation, ce qui permet aux étudiants de se familiariser avec de nombreux logiciels. On peut également souligner la mise à profit des compétences informatiques en licence LEA, par la simulation de procès sur scénarios élaborés, la simulation d'équipes dirigeantes d'entreprises industrielles concurrentes qui conçoivent, fabriquent et commercialisent un produit sur un marché unique, ainsi que des cours d'interprétation en anglais.

La préparation à la certification C2i (certificat informatique et internet) n'est pas toujours proposée en licence et reste facultative.

Les modalités d'évaluation des connaissances, quand elles sont indiquées en détail dans les dossiers, respectent les arrêtés réglementaires. Elles sont diversifiées et cohérentes avec les objectifs des formations. La composition des jurys est globalement pertinente et respecte une bonne représentativité des équipes pédagogiques. On peut cependant regretter l'absence de professionnels dans les jurys, notamment en master (masters *Linguistique, Éducation et formation*). On regrette également qu'il n'y ait qu'un jury unique pour toutes les mentions de licence de l'UFR Sciences humaines et art, avec seulement un représentant pour chaque mention, ce qui ne permet pas de tenir compte de leurs spécificités. Enfin, on note que certains jurys sont spécifiquement mis en place pour certains parcours de licence (parcours *Lettres-Sciences politiques* de la licence *Lettres*).

En licence, le contrôle continu est souvent privilégié, ce qui permet aux étudiants une adaptation progressive aux exigences de la formation. En master, l'évaluation des étudiants se fait de manière diversifiée : contrôle continu, examen oral ou soutenance, rapports, examen terminal. Les règles de validation et de délivrance du diplôme sont celles de l'établissement : il n'y a pas de compensation entre les semestres, mais une compensation au sein d'un semestre. Les jurys sont généralement uniques en M1 et par spécialité en M2.

Le suivi des compétences n'est pas systématique en licence et en master, malgré l'aide du CRIIP mis en place par l'établissement pour participer à la définition du référentiel des objectifs scientifiques et professionnels de la formation pour les équipes pédagogiques.

On peut parfois trouver des dispositifs mis en place actuellement comme le livret pédagogique de l'étudiant (parcours *Conseil, orientation, projet* de la licence *Sociologie*, licence professionnelle *Agronomie, conseil et développement agricole, gestion d'exploitation*, master *Espaces, sociétés, environnement*, master *Littératures*) ou qui seront mis en place pour le prochain contrat (licence *Géographie et aménagement*), le portefeuille de compétences, l'*e-portfolio* (licence *Psychologie*, master *Information et communication*), mais cela reste marginal.

Les fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et les annexes descriptives au diplôme (ADD) par parcours ou spécialité sont généralement fournies et bien renseignées (sauf l'ADD pour les licences *Psychologie* et *Musicologie* qui devraient être actualisées et celle du master *Espaces, sociétés environnement* qui doit être complétée). Il est à noter que le suivi des compétences peut varier en fonction de la spécialité (bon suivi pour *Intégration des personnes handicapées et en difficulté*, et absence de données pour *Sciences humaines pour l'éducation* dans la mention de master *Éducation et formation*). Cependant, la réflexion autour de l'approche par compétences, si elle semble avoir débuté dans la plupart des formations, doit effectivement être mise en œuvre par les équipes pédagogiques et homogénéisée pour l'ensemble des mentions. L'exemple fourni par le master *Information et communication* pourrait être suivi par tous.

Le suivi des étudiants diplômés reste un point qui peut être largement amélioré (sauf pour les deux licences professionnelles). Il est réalisé par l'établissement à six mois et à 30 mois par le Service des études, de l'évaluation et du pilotage (SEEP). Cependant, on ignore dans quels masters poursuivent les diplômés de licence et les enquêtes de master ne sont pas faites par spécialité. Pour les licences, ce suivi ne concerne que les étudiants qui poursuivent leur cursus par un master, et seule la mention *Lettres* opère un suivi complémentaire à celui de l'institution pour le parcours *Lettres-Sciences politiques*. En licence et en master, lorsque le suivi est réalisé, le nombre de répondants est souvent faible, ce qui rend difficile l'appréciation de l'insertion professionnelle. De plus, les informations sont souvent imprécises, ou les données fournies en annexes ne sont pas analysées. Pour combler ces lacunes, dans certains masters, les responsables des spécialités contactent également les étudiants directement pour avoir un plus large taux de répondants. On peut toutefois souligner le très bon suivi des diplômés de certaines spécialités des mentions de master *Information et communication* et *Migrations internationales*. Globalement, il paraît nécessaire d'homogénéiser les bonnes pratiques et de systématiser le suivi des étudiants dans toutes les formations.

On peut noter une disparité d'organisation des conseils de perfectionnement au niveau du champ SHLLA. Si certaines mentions ont mis en place ces conseils il y a quelques années (masters *Information et communication* et *Sociologie*), la plupart des mentions ne l'ont mis en place que très récemment ou pas encore. La mise en place de ces conseils (lorsqu'elle est effective) semble trop récente pour que l'on puisse avoir une idée de leur efficacité. Il faut également souligner que les informations sur les effets de ces conseils pour l'amélioration de la formation ne sont pas toujours précisées ou claires. Aucun dossier n'a fourni de compte-rendu de conseil de perfectionnement.

Avis sur la cohérence globale du champ :

Le champ SHLLA de l'Université de Poitiers apporte une certaine cohérence et visibilité à l'ensemble d'une offre de formation très diversifiée en sciences humaines, lettres, langues et art.

Ce champ propose une offre très large qui bénéficie d'une visibilité nationale satisfaisante en raison de la variété des formations proposées, de l'originalité de certaines, et de leur adossement à des unités de recherche reconnues dans différentes disciplines. Cependant, la visibilité internationale du champ gagnerait à être renforcée. Il semble en effet que les différentes mentions ne se sont pas encore appropriées le grand nombre de conventions faites au niveau de l'établissement.

Enfin, on peut se questionner sur l'appartenance au champ de la licence professionnelle *Agronomie, conseil et développement agricole, gestion d'exploitation*. En effet, en dehors de son portage par le département de Géographie, cette mention n'a aucun lien disciplinaire avec les autres formations du champ.

Recommandations :

- Réduire les disparités entre les différents parcours et/ou spécialités au sein d'une même mention.
- Développer une politique incitative à la mobilité sortante des étudiants en licence et en master.
- Accentuer l'enseignement des langues dans toutes les formations pour favoriser l'internationalisation.
- Intensifier la politique de stages en licence en veillant à ce qu'ils soient systématiquement associés à des ECTS (*European Credit Transfer System*).
- Développer les pratiques pédagogiques innovantes de sorte à moderniser les formations.
- Renforcer le suivi des diplômés en différenciant bien les spécialités ou parcours.
- Systématiser les conseils de perfectionnement, incluant des professionnels et des étudiants, pour toutes les mentions (licences et masters) avec des réunions régulières de façon à favoriser une autoévaluation continue.

Observations de l'établissement

Poitiers, le 22/05/2017

Objet : Observations rapport d'évaluation HCERES - DEF-FO180014395 - Champ
« sciences humaines, lettres, langues et arts ».

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de la transmission du rapport cité en objet, relatif au champ de formation « sciences humaines, lettres, langues et arts ».

La nouvelle offre de formation en cours de construction devrait permettre de répondre aux préconisations formulées dans le rapport du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

En effet, la reconfiguration de l'offre des masters, notamment en lien avec la nomenclature du diplôme national de master, devrait contribuer au renforcement de la cohérence de chaque mention, dorénavant systématiquement organisée autour d'un tronc commun clairement défini. De même, en licence, le choix d'une architecture unique tout comme une politique commune des langues vivantes (groupes de niveaux ou encore mise en œuvre d'un parcours International) vont favoriser l'internationalisation des formations. Enfin, le cadrage de l'établissement, voté à l'unanimité, formalise également un volume horaire minimal de pratiques pédagogiques autres que les formats traditionnels des Cours Magistraux, Travaux Dirigés ou Travaux Pratiques (au minimum 100 heures en master et 300 heures en licence), à même de garantir une dynamique d'innovation pédagogique que le service commun du Centre de Ressources, d'Ingénierie et d'Initiatives Pédagogiques *accompagne*.

Une structure de pilotage opérationnel limitée au périmètre du champ sera créée sous la forme d'un collège. Ce collège sera composé de la Vice-Présidente en charge des formations, de la Vice-présidente en charge du développement de la FTLV, du Vice-Président délégué en charge de la réussite étudiante et pédagogie, du Vice-président Etudiant, des assesseur.e.s à la pédagogie des composantes, des représentant.e.s des responsables de formations, des représentant.e.s étudiant.e.s élu.e.s dans les conseils d'UFR, d'un.e représentant.e élu.e à la CFVU et de représentant.e.s des solarités des composantes concernées.

L'objectif de ce collège sera de contribuer à la politique de l'établissement et de la décliner au regard des spécificités du champ de formations. Conçu comme un espace de partage d'expériences, il permettra de favoriser le dialogue entre les composantes et

devrait rendre plus opérationnels et effectifs les outils de transformations pédagogiques, les passerelles entre formations, les dispositifs d'aide à la Réussite et l'évaluation des enseignements.

En particulier, cette instance permettra de superviser la mise en œuvre des conseils de perfectionnement au service de l'autoévaluation de chaque formation. Elle pourra en outre accorder une vigilance spécifique aux enseignements mutualisés au sein du champ (option offerte en L2 pour favoriser la poursuite d'études en licence professionnelle ; parcours vers les métiers de l'enseignement, en lien avec l'ESPE), ou d'harmonisation des pratiques (place des stages donnant lieu à crédits ECTS (*European Credit Transfert System*) notamment). Deux réunions par an sont prévues.

Les recommandations spécifiques portant sur les mentions du champ de formations « Sciences humaines, lettres, langues et arts » (SHLLA) sont globalement conformes à notre analyse, et la majorité d'entre elles, dans la mesure du possible, seront prises en compte dans la nouvelle offre de formation.

Je vous prie de croire en l'assurance de ma considération.



V. Laval

Pour le président de l'université de Poitiers
et par délégation,
la Vice Présidente
Virginie Laval